

Et si vous deveniez « Médecin conseiller » à l'ARS Bretagne?

*Maisons à colombages,
Place Saint-Anne à Rennes*

Ce poste est fait pour vous si

Vous êtes MISP, praticien conseil ou hospitalier, médecin contractuel.

Vous connaissez :

- Disciplines scientifiques
- Droit/réglementation
- Environnement administratif, institutionnel et politique

Vous êtes et vous savez:

- Esprit d'initiative, de pilotage et de coordination
- Contrôler, anticiper un risque, une évolution
- Analyser une information, une donnée, une situation
- Conseiller et gérer les situations de crise, d'urgence

Poste basé à Rennes en Ille-et-Vilaine

Nos avantages

- Bénéficier d'une démarche Qualité de Vie au Travail
- Possibilité de télétravailler
- Dispositif horaire de plages fixes et mobiles
- Être à proximité des deux lignes de métro et à 10 minutes à pied de la gare
- Bénéficier d'une richesse culturelle et d'une qualité environnementale singulière

Pour candidater

Envoyez votre CV et votre lettre de motivation
à ars-bretagne-recrutement@ars.sante.fr

ARS Bretagne
6 place des Colombes
CS 14253
35042 RENNES CEDEX

www.bretagne.ars.sante.fr



Vos missions

Le (la) Médecin conseiller de la DA Autonomie est chargé(e) d'apporter son expertise médicale dans la mise en œuvre des projets de l'Agence relevant de la thématique régionale du handicap.

Il/elle participe à la conception de la politique régionale en faveur des personnes en situation de handicap et met en œuvre les dispositions inscrites dans le Plan Régionale de Santé, et les priorités définies par les politiques nationales du handicap. Il s'agit de proposer une réponse adaptée aux enjeux, prospective, concertée avec les acteurs, et de piloter les plans d'actions régionaux. Cette réponse repose sur un diagnostic régional et implique une mobilisation des différentes directions métiers concernées de l'ARS.

Dans le cadre d'un copilotage médico-administratif, il est le médecin référent concernant :
L'accès aux soins des personnes en situation de handicap.

La mise en œuvre de la stratégie pour l'autisme au sein des troubles du neurodéveloppement.

Il intervient notamment en tant que conseiller médical de la direction, des délégations départementales, et des chargés de mission de l'ARS sur les sujets suivants : l'évolution de l'offre pour les personnes avec handicap, l'organisation du parcours de la personne avec handicap (dispositif RAPT, PCPE, situations critiques), la contractualisation avec les établissements concernés (CPOM), le développement d'une politique inclusive (inclusion de la personne en situation de handicap dans la société : école, habitat, emploi, loisirs,..).

Il anime les réseaux de professionnels qui interviennent dans le champ du handicap en région. Il représente l'ARS aux éventuels groupes de travail nationaux ou en tant que médecin référent handicap au sein de l'agence. Il participe à ce titre aux relations de l'ARS avec les services des ministères chargés de la santé et de l'autonomie et notamment ceux qui sont mis en place par la DGCS, la DGOS, la CNSA ou encore Délégation Interministérielle à l'Autisme.

Conditions Particulières:

Participation aux astreintes médicales et aux missions d'inspection de l'ARS.

Réalisation d'une déclaration publique d'intérêt (DPI).

Qu'est-ce que l'ARS Bretagne ?

L'Agence régionale de santé a pour mission de mettre en place la politique de santé dans la région.

Elle est compétente sur le champ de la santé dans sa globalité, de la prévention et de la santé-environnement, aux soins, à l'accompagnement sanitaire et médico-social...

Son organisation s'appuie sur un projet de santé élaboré en concertation avec les services de l'Etat, l'ensemble des professionnels et des usagers, dans un souci d'efficacité et de transparence.

Retrouvez plus d'informations sur : www.bretagne.ars.sante.fr